



Syndicat Interco Cfdt Pénitentiaire

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Tél: 03.61.16.23.15. Port : 06.69.22.15.37.

Mail : cfdt@cfdtpenit.org

Site : www.cfdtpenit.org

Douai, le 29 Novembre 2022,

CAP 2 ENCADREMENT

Dans le cadre des élections professionnelles, la CAP 2 regroupe plusieurs corps de catégorie A dont les Chefs de Service Pénitentiaire (CSP).

Comme étant énoncé dans la profession de foi la CFDT portera haut la réflexion sur les carrières des corps d'encadrement car les carrières sont sacrifiées à l'heure actuelle et sur la création du corps des **CSP** dont les incohérences conduisent à l'iniquité.

Aussi peut-on se réjouir complètement des avancées statutaires obtenues !

NON la réforme n'a pas été à la hauteur des attentes des officiers de par leur implication et leur disponibilité.

Il aurait dû s'agir d'un véritable levier en termes de reconnaissance, de considération et de revalorisation.

Le calcul de l'indice de pension civile ne plaide pas non plus pour accepter le grade de **CSP** (tout comme la **PSS**) : être **CSP** c'est devoir travailler plus longtemps pour atteindre un niveau de retraite parfois inférieur à celui escompté

Quel désenchantement par ailleurs pour nos collègues qui pour la plupart vont devoir passer un examen professionnel pour espérer être promus hors classe et qui est d'ailleurs reporté faute de textes officiels

REVENDEICATIONS :

-Réajuster la période dérogatoire pour passer hors classe qui est injuste

-Promouvoir plus d'agents au **TA pour le CSP HC** pendant la période dérogatoire

-Etudier en priorité durant la période transitoire **les dossiers des CSP** qui remplissent les conditions pour accéder au Hors Classe quelques soient leurs fonctions.

-Examen professionnel à planifier après la période dérogatoire et en définir concrètement les modalités

-Revoir le calcul de l'indice pension civile et la PSS

-Revoir la formation des CSP

Le bureau CFDT pénitentiaire

Du 1^{er} au 8 décembre 2022 :

